

ANNEXE I (1 page)

TABLEAU REPRENANT LES DIFFERENTS ORGANES DE PROPAGANDE
EXISTANT PENDANT LA GUERRE, AINSI QUE LEUR ROLE.

Tableau extrait d'un dossier des Archives du Ministère
des Affaires Etrangères.

Ce dossier est intitulé : "Organisation de la propagande,
principalement en temps de guerre" et porte la cote 11807/4.
Ce tableau se trouvait dans un sous-classement intitulé :
"Propagande Belge" et ne portait pas d'autres indications
précises.

ORGANISMES DE PROPAGANDE MILITAIRE

Le département de la guerre a mission exclusivement de fournir les informations d'ordre militaire écrites et illustrées nécessaires à la propagande.

L'emploi et la diffusion de ces informations incombe uniquement aux organismes dépendant du Ministère des Affaires Etrangères.

Rôle du directeur des relations avec la presse :

Le directeur agit comme délégué du Ministère de la Guerre

- 1°) auprès des organismes de diffusion dépendant des Affaires Etrangères,
- 2°) auprès de l'organisme d'information institué au G.Q.G. et assure entre eux une liaison étroite.

ORGANISMES DE PROPAGANDE RATTACHES AU DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES

1°) BUREAU DOCUMENTAIRE BELGE

2°) OFFICE DE PROPAGANDE BELGE

- gardé.
- 1°) SERVICE PERMANENT DE L'INFORMATION FONCTIONNANT AU G.Q.G sous la direction et le contrôle du G.Q.G.
Ce service recueille au front les éléments écrits et illustrés (clichés photographiques et plans cinématographiques) répondant aux besoins de la propagande.
Une équipe spéciale de cinématographie et de photographie est constituée à cette fin au G.Q.G.
 - 2°) DIRECTION DES RELATIONS AVEC LA PRESSE : ce service fournit aux organismes de propagande relevant du Département des Affaires Etrangères, aux fins d'emploi et de diffusion, les éléments recueillis et envoyés au G.Q.G.
 - 3°) SERVICE PHOTOGRAPHIQUE DE L'ARMEE : mis à la disposition de la Direction des Relations avec la Presse. Il reçoit et classe tous les clichés ainsi que les films concernant l'Armée, exécute les opérations de laboratoire. Il est le "pourvoyeur" du "Service de publicité photographique" rattaché au Département des Affaires Etrangères et établi à Paris.
 - 4°) VISITES DE CORRESPONDANTS DE PRESSE AU FRONT BELGE sont facilitées et organisées de façon méthodique.

Son rôle consiste à documenter la propagande au moyen d'études critiques, de notes, de publications destinées aux agences de journaux, aux correspondants du BDB en pays alliés et neutres.
C'est avant tout, un office de documentation.

Son rôle

- 1°) Organisme d'exécution des décisions prises par le Comité Ministériel de propagande
- 1°) Office de diffusion des instruments de propagande livrés par le Bureau documentaire et par les organismes de propagande militaire :
Expédition de livres, brochures, films, clichés, etc...
- 2°) Rédaction des "Informations belges" (bulletin de propagande)
- 3°) Service de publicité photographique de Paris assure le placement et la bonne diffusion des documents militaires illustrés fournis par la Direction des relations avec la Presse.

ORGANISMES DE PROPAGANDE BELGE A L'ETRANGER

1°) OFFICE BELGE DE LA HAYE

2°) BUREAU DE PROPAGANDE DE LONDRES

3°) BUREAU DE PROPAGANDE DE WASHINGTON

4°) CORRESPONDANCE A L'ETRANGER

Ces bureaux sont documentés par le Bureau Documentaire (pour les études, notes et documents) et par l'Office de propagande (pour les livres, films, clichés). Ils adaptent toute matière qui leur est envoyée aux nécessités de la propagande à faire sur place.

Le Bureau de Londres documente à son tour, celui de Washington et ces deux bureaux s'entendent pour la propagande en langue anglaise.

Le Bureau Documentaire Belge a ses correspondants en Espagne, Suisse, Hollande, et les pays Scandinaves, en Italie, en France.

INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES SOCIALES DE L'ETAT
rue de l'Abbaye 26 - 1050 Bruxelles

SECTION : BIBLIOTHECAIRES - DOCUMENTALISTES

LE BUREAU DOCUMENTAIRE BELGE
AU HAVRE PENDANT LA GUERRE 1914-1918

Application pratique de la documentation du Bureau :

les déportations de travailleurs belges

pendant la durée de la guerre

Tome 3